



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rueil-Malmaison, le 5 avril 2019

Conseil municipal du 4 avril 2019 : des mesures fortes en matière de gestion financière, de cadre de vie et de participation citoyenne.

Temps fort de la vie démocratique locale, le Conseil municipal de Rueil-Malmaison du 4 avril 2019 a été l'occasion de faire voter et d'annoncer des dispositifs innovants, pour mieux répondre aux attentes des administrés. Des mesures qui concernent une gestion fiable et transparente des finances publiques et l'amélioration du cadre de vie, via notamment la participation citoyenne.

- La **clôture de l'exercice budgétaire 2018** a ainsi été votée, qui enregistre une baisse des dépenses de fonctionnement de 1,7% par rapport à l'exercice 2017. Des efforts de gestion pour maîtriser la dépense et réduire la dette publique salués par le Préfet dans un courrier adressé le 28 mars dernier au maire, Patrick OLLIER.

- S'agissant du **cadre de vie**, le maire a annoncé l'étude de la mise en service, à Rueil-Malmaison, de la première **navette électrique autonome**. Un dispositif unique en Ile de France, qui devrait être mis en place en partenariat avec la société ARVAL, à destination de ses 700 salariés et à disposition des habitants du secteur de Rueil-Seine.

- Autre **mesure écologique**, l'implantation de **panneaux photovoltaïques dans 4 bâtiments publics** (médiathèque, Hôtel de Ville, Centre social des Mazurières et gymnase Michel Ricard), ainsi que la prochaine mise en place de tuiles photovoltaïques sur les toitures de plusieurs équipements municipaux, autant de dispositifs illustrant l'engagement de la Ville en faveur du développement des énergies renouvelables.

- L'ouverture de la séance du Conseil a également été l'occasion pour le maire d'annoncer les 8 nouveaux sites choisis pour l'implantation des bornes « WIFI pour tous » à l'issue des nombreuses propositions formulées par les Rueillois dans le cadre de la consultation lancée sur la plateforme « jaimerueiljeparticipe.fr » : un accès gratuit proposé place Nelson Mandela, place Marcel Noutary, place Jean Jaurès, dans le parc du Bois Préau, au Mobipôle, dans le Parc de l'amitié, au jardin d'Élodie et place des Arts.

- Autre dispositif, enfin, lui aussi destiné à améliorer le confort de vie des habitants, la réforme du stationnement, souhaitée par la population : il a été ainsi décidé, lors de ce Conseil, d'**allonger la durée de stationnement en centre-ville** : les Rueillois, qui pouvaient auparavant stationner 45 minutes pour 2 € pourront, suite à la délibération du Conseil, stationner 1h15 pour seulement 3 € (et 1 heure pour 2,50 €).